

Minister for
International
Trade



Ministre du
Commerce
extérieur

NO 156

Le 30 juillet 1990

LE SECRÉTARIAT DU GATT SOUSCRIT AUX RÉFORMES DES POLITIQUES COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES DU CANADA

Ottawa--L'honorable John Crosbie, ministre du Commerce extérieur, a reçu avec plaisir le rapport du Secrétariat du GATT sur la politique économique et commerciale du Canada, publié aujourd'hui à Genève. Ce rapport précise que les récentes initiatives commerciales et économiques du Canada contribueront à augmenter le degré de souplesse et d'adaptation de l'économie canadienne, la rendant ainsi plus concurrentielle sur les marchés mondiaux.

"Nous sommes heureux que le GATT ait appuyé notre programme de renouveau économique", a déclaré M. Crosbie. "Nous croyons que les réformes apportées à la politique commerciale, comme l'Accord de libre-échange et l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales, sont essentielles à notre stratégie de compétitivité."

Le rapport indique également que les négociations commerciales multilatérales de Genève offrent l'occasion d'intégrer davantage l'économie canadienne à un système commercial mondial renforcé. "Nous sommes d'accord avec cette remarque", d'indiquer M. Crosbie. "Notre grande priorité est d'assurer le succès de l'Uruguay Round qui se termine à Bruxelles, en décembre. Nous prévoyons tirer le plus grand profit possible des résultats du cycle de négociations pour nous assurer une prospérité ininterrompue."

Le rapport du Secrétariat du GATT sur la politique commerciale et économique du Canada constitue pour les parties contractantes du GATT un document d'information qui doit servir à l'examen de la politique commerciale du Canada lors de la réunion du Conseil, qui se tient à Genève aujourd'hui. Le Conseil examine en outre un rapport préparé par le Canada sur les politiques commerciales et économiques canadiennes, également publié aujourd'hui à Genève.

La politique commerciale du Canada fait l'objet d'un examen en vertu du Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC). Le MEPC prévoit l'examen de la politique commerciale par les parties contractantes du GATT, dans le but d'améliorer la surveillance multilatérale des politiques commerciales nationales et de rehausser le degré de transparence au sein du système commercial international.

Les membres du GATT ont convenu du MEPC à Montréal en décembre 1988, lors de l'examen de mi-parcours de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales.

- 30 -

Renseignements:

À Ottawa:

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

À Genève:

M. Robert Wright
Ministre (Affaires économiques) et Représentant suppléant
Mission permanente du Canada auprès du Secrétariat
pour les Accords généraux sur les tarifs douaniers
et le commerce
733.90.00

LE MÉCANISME D'EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

DOCUMENT D'INFORMATION À L'INTENTION DES MÉDIAS

- Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) a été institué à titre provisoire par les parties contractantes du GATT lors de l'examen de mi-parcours de l'Uruguay Round. Il est entré en vigueur le 12 avril 1989. Le MEPC devra être révisé à la fin de l'année pour apporter toute amélioration requise au processus et confirmer ces améliorations.
- Le MEPC a deux objectifs:
 - (a) rehausser le niveau de transparence au sein du système commercial multilatéral en augmentant la capacité du GATT de contrôler et d'évaluer les politiques commerciales de ses membres; et
 - (b) augmenter la crédibilité du GATT par une surveillance accrue du système commercial mondial.
- D'ici la fin de l'année courante, les politiques commerciales des quatre principales parties contractantes (le Canada, les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon) auront été examinées, tout comme celles de huit autres pays. Le calendrier prévoit l'examen annuel des politiques de 16 pays à compter de 1991. Celles du Canada ont été étudiées le 30 juillet.
- Le GATT passera en revue les politiques des quatre principaux pays tous les deux ans, celles des vingt pays suivants par ordre d'importance tous les quatre ans et celles d'autres pays, tous les six ans.
- L'instauration du Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) a considérablement augmenté la capacité du GATT d'assurer une certaine transparence par un examen exhaustif des politiques commerciales de chacune des parties contractantes. L'efficacité du système commercial multilatéral se fonde sur le principe de la transparence des mesures commerciales appliquées par les gouvernements. Jusqu'à récemment, le GATT s'en est surtout remis à l'initiative des pays concernés pour atteindre cet objectif.
- Le mécanisme d'examen utilisé jusqu'à maintenant comportait la préparation de deux rapports, l'un rédigé par le pays faisant l'objet de l'examen, et l'autre préparé à la suite d'une visite de responsables du Secrétariat du GATT dans le pays visé. Le

Secrétariat fournit des exemplaires des rapports canadiens à la presse sur demande. Ces rapports seront publiés prochainement par le Secrétariat à l'intention de la population.

• Les premières expériences avec le MEPC se sont révélées positives. En effet:

- Elles ont permis au GATT de faire un examen exhaustif des politiques commerciales de chacun de ses membres.
- Le processus de préparation des deux rapports a mené à des politiques commerciales fort transparentes.
- L'on s'attend à ce que l'examen des politiques nationales ayant une incidence sur le commerce permette aux dirigeants de chaque pays de mieux comprendre les conséquences des politiques nationales sur le plan international.